



PleinVent !

N° 350 du 17 septembre au 1^{er} octobre 2017

*« Combien de fois
dois-je pardonner
à mon frère ? »*



« Seigneur, lorsque mon frère commettra des fautes contre moi, combien de fois dois-je lui pardonner ? Jusqu'à sept fois ? » Jésus lui répondit : « Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à 70 fois sept fois. »

Jésus vise ici le pardon au quotidien : en effet à qui va-t-on pardonner 490 fois sinon à quelqu'un que l'on côtoie souvent, un conjoint, un enfant, un père, une mère, une personne à charge ou encore, comme dit la parabole de ce dimanche, un compagnon de service.

Il faut lui pardonner, par exemple, de passer sans nous voir ; il faut lui pardonner, par exemple, d'être lui-même et de le rester ; il faut lui pardonner de suivre toujours son idée, ses goûts, ses ornières ; il faut lui pardonner d'attendre trop de nous, alors que lui-même mesure chichement ce qu'il donne, etc...

La tentation est grande, à certaines heures, de le saisir au collet (comme dans la parabole) ou, ce qui revient au même, de lui ouvrir les yeux avec impatience :

- *Quand vas-tu reconnaître et payer ta dette ?*
- *Quand sortiras-tu de ton égoïsme ?*
- *Quand arrêteras-tu de « baver » sur moi derrière mon dos ?*
- *Quand me rendras-tu, même un peu, de ce que je t'ai donné ?*
- *Quand reconnaîtras-tu ce que j'ai fait, ce que je fais pour toi ? etc....*

C'est alors que Jésus nous demande de relâcher nos mains (au collet), d'abandonner colère et aigreur, tout simplement en nous resituant avec humilité face à Dieu le Père qui prend patience, lui, envers tous les hommes.

« Pense à l'alliance du Très-Haut et passe par-dessus l'offense » (Sirac 28,7) lisons-nous dans la première lecture de ce dimanche 17 septembre. Il faudrait l'écrire en lettres d'or dans nos maisons, nos cités, nos églises, nos communautés.

On ne peut pas effacer une offense ; les coups d'éponge n'existent pas pour cela, mais on peut passer « par-dessus » comme le Très-Haut et avec sa grâce.

J'aime bien cette pensée du Père Serge Bonnet : *« Si tu sens la haine envahir ton cœur, dis-toi qu'il ne faut pas accorder à celui qui t'a offensé le pouvoir de te rendre méchant. »*

Jésus nous invite à aimer ceux qui nous font du mal et à prier pour eux. D'ailleurs, quand nous confions à Dieu ceux qui nous ont heurtés, quelque chose se produit, se modifiera peut-être en eux, mais déjà notre propre cœur est sur une voie de paix. L'Évangile nous invite à pardonner toujours, quitte à ne rencontrer parfois que froideur et distance. L'amour qui pardonne n'est pas aveugle, il est lucide, mais il va jusqu'à renoncer à savoir ce que l'autre fera du pardon.

Père Bernard Jozan

Dans la foulée des JEM 2017 et des équipes fraternelles de foi, nous avons décidé, avec l'EAP, d'approfondir, durant cette nouvelle année pastorale 2017-2018, le mystère de la prière chrétienne, en s'appuyant sur le Catéchisme de l'Église Catholique (CEC).

Chaque mois, d'Octobre à Avril, je ferai un enseignement d'une heure sur la prière (le mercredi après-midi à 16h30 dans la maison paroissiale du Croisic et le jeudi soir à 20h30 dans la salle Saint Joseph au Pouliguen). Les dates retenues sont les suivantes : mercredis 11 octobre, 8 novembre, 13 décembre, 17 janvier, 7 février, 14 mars et 11 avril – jeudis 12 octobre, 9 novembre, 14 décembre, 18 janvier, 8 février, 15 mars et 12 avril.

LA GESTION DE LA PAROISSE

L'Eglise ne vit que de dons : don de temps, de compétences, d'argent, de charisme...

Et chacun de nous est responsable de sa vitalité. Mais qui aide notre curé dans la gestion ?

Pour en savoir plus, " Plein Vent " a rencontré le trésorier de notre paroisse Saint-Yves de la Côte Sauvage.

✓ Comment notre paroisse est-elle gérée ?

Le Code de Droit Canonique (Canon 537) institue dans chaque paroisse un Conseil pour les Affaires Economiques (CAEP). Ce conseil a pour mission d'apporter au curé son aide pour l'administration des biens de la paroisse. Cette aide va porter essentiellement sur la vérification de la situation financière et sur la préservation du patrimoine, notamment immobilier, par la connaissance détaillée que les membres du conseil ont de l'état des bâtiments.

✓ Qui compose ce Conseil ?

Ce sont des fidèles choisis selon des règles fixées par l'Evêque diocésain, qui les nomme pour une durée de six ans. Le CAEP de notre paroisse a été renouvelé début 2017. Il est actuellement composé de Marie-Hélène Staes et Michel Rivière pour Le Croisic, Bernard Lehuédé et Jean-Charles Nicol pour Batz-sur-Mer, Jean-Yves Esnault et Gérard Jouan pour Le Pouliguen. De nombreux bénévoles, qui ne sont pas membres du CAEP (bien que certains assistent aux réunions), interviennent dans la gestion au quotidien : enregistrement des versements en espèces ou chèques aux accueils des trois clochers, comptage des quêtes, remises en banque, paiement des rémunérations et des factures, comptabilité etc. La comptabilité de l'ensemble est centralisée par Jean-Louis Grossard.

✓ Où et à quel rythme le Conseil se réunit-il ?

Présidé par le Père Jozan, il se réunit obligatoirement deux fois par an, généralement au presbytère du Pouliguen pour des raisons de commodité ; une première fois, en début d'année, pour valider les comptes de l'année écoulée, avant leur envoi à l'Econamat Diocésain, et pour entériner le budget proposé pour l'année qui commence ; une autre fois, à l'automne, pour une réflexion sur la marche des affaires de la paroisse (ressources et charges, état des bâtiments, travaux à engager, etc.). Il doit en outre se réunir chaque fois qu'il faut envisager une dépense importante non prévue au budget.

✓ Cette année les comptes sont-ils encore équilibrés ?

En dépit d'une baisse de -5,7% des ressources (321 124 €), l'exercice comptable 2016 a dégagé une marge confortable du fait d'une baisse beaucoup plus forte des charges, -11,6% (231 006 €). Celle-ci provient en partie des conditions climatiques clémentes qui ont réduit les factures de gaz et d'électricité ; mais surtout de l'absence de dépenses exceptionnelles et du

décalage, sur 2017, de plusieurs chantiers de travaux que la réserve ainsi constituée permettra de financer.

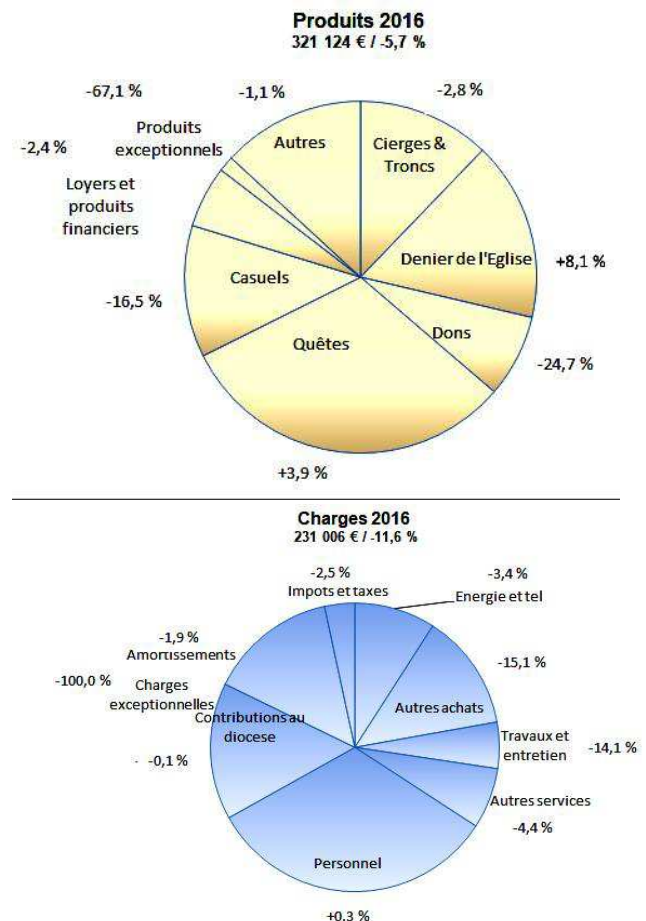
✓ Y a-t-il eu plus de célébrations (sépultures, mariages, baptêmes) que l'an dernier ?

La baisse des trois catégories de célébrations par rapport à 2015 est la cause essentielle de la diminution des ressources de la paroisse. Nous avons enregistré en 2016, 148 obsèques (-14,5%), 28 mariages (-17,6%) et 46 baptêmes (-14,8%).

✓ Tout cela rend la gestion bien fragile d'année en année.

Oui, parce que l'équilibre financier d'une paroisse repose presque exclusivement sur les contributions des paroissiens pour faire face aux charges dont une grande partie n'est pas flexible à court terme, sans parler des dépenses imprévues et inévitables. D'ailleurs notre paroisse a déjà été déficitaire ! Il revient donc à nous tous de donner à notre paroisse les moyens de poursuivre sa mission évangélisatrice dans la société d'aujourd'hui.

Propos recueillis par Anne-Marie Gruaist



ABSENCE

Le Père JOZAN est absent jusqu'au 20 septembre.
Il n'y aura pas de messe, dans la paroisse, lundi 18.

EQUIPE d'ANIMATION PAROISSIALE

Réunion jeudi 28 septembre à 20h30 au presbytère
du Pouliguen.

8^{ème} PARCOURS ALPHA CLASSIC

Une réunion de préparation pour le lancement du 8^{ème}
parcours ALPHA CLASSIC aura lieu mercredi 27
septembre à 20h - Salle Sainte Anne - place Charles
Muller à Guérande intra-muros.

Les animateurs, co animateurs, invités, serviteurs,
cuisinier(e)s et priants des parcours précédents sont
particulièrement conviés. Mais seront accueillis avec
joie tous ceux qui veulent collaborer à cette belle
œuvre d'évangélisation. Renseignements sur :
« alphaguerande@gmail.com » ou tél. 06 84 23 64 36.

COLLECTE DU DENIER de l'ÉGLISE 2017

DON au DIOCÈSE et à la PAROISSE



La collecte du Denier de l'Eglise
concerne la vie matérielle du
diocèse, ainsi que celle de notre
paroisse.

Vous trouverez des enveloppes dans nos trois églises.
Les chèques doivent être libellés au nom de l'Association
Diocésaine de Nantes. On peut aussi donner par internet à
l'adresse « <http://nantes.ccf.fr/dons/don-en-ligne> »

*Merci d'avance de votre générosité au profit
de notre diocèse et de notre paroisse.*

Père Bernard Jozan, curé

FORMATIONS BIBLIQUES (rappel)

Se former pour vivre en chrétiens, cela nous est proposé depuis notre plus jeune âge. Qui n'a pas suivi la catéchèse étant enfant et maintenant qu'il est adulte, pense ne plus rien avoir à apprendre, à découvrir, à approfondir ? Pouvons-nous dire : « Je sais tout » sur Dieu, Jésus, l'Eglise ? Nous sommes tous invités à nourrir notre vie spirituelle.

En 2017-2018, deux formations vous sont proposées à la paroisse :

- Premiers pas dans la Bible : 6 rencontres de 2 heures pour se donner les bases pour lire la Bible, Ancien et Nouveau Testament
- Et L'évangile selon Saint Marc : 8 rencontres de 2 heures pour lire, ensemble la totalité de cet évangile, pour mieux découvrir ce que le texte nous dit et en retirer toute la richesse pour en vivre chaque jour.

Une rencontre d'information qui vous présentera le déroulement et le contenu des rencontres
et durant laquelle nous définirons dates et horaires de celles-ci aura lieu

le vendredi 6 octobre 2017 à 15 heures - Salle Saint-Joseph au Pouliguen

Sophie Galloux. 06.60.85.24.91

MESSES DANS LA PAROISSE du 18 septembre au 1^{er} octobre 2017

	Lundi 18	Mardi 19	Mercredi 20	Jeudi 21	Vendredi 22	Samedi 23	Dimanche 24
Batz sur Mer	---	*+ 18 h 30					9 h 30
Le Croisic				14 h 30 ¹			11 h
Le Pouliguen			9 h		9 h	*18 h 30	11 h
	Lundi 25	Mardi 26	Mercredi 27	Jeudi 28	Vendredi 29	Samedi 30	Dimanche 1 ^{er}
Batz sur Mer	+ 18 h 30	+ 18 h 30					9 h 30
Le Croisic				14 h 30 ²			11 h
Le Pouliguen			9 h		9 h	*18 h 30	11 h

+ messe précédée de la prière du Bréviaire

1 : chapelle de l'Hôpital – 2 : salon de l'Hôpital

* messe précédée ou suivie de confessions

Messes du Dimanche soir : 18h à Saillé & 19h à Sainte-Thérèse de La Baule-les-Pins.

ADORATION permanente à l'oratoire du Pouliguen (cour du presbytère) – le mardi à **BATZ** : 9h - 18h à l'oratoire 13 rue Mauperthuis
le vendredi au **CROISIC** : 8h - 19h à la chapelle des Frères de St Jean-de-Dieu 6 chemin du Lingorzé

CONFESSIONS : mardi 19 de 17h30 à 18h15 à **BATZ**, le samedi de 17h30 à 18h15 avant la messe au Pouliguen, ou sur rendez-vous

Vous pouvez joindre la paroisse aux adresses suivantes : paroisse.saintyvesdlcs@gmail.com

BATZ-sur-MER – Presbytère

6 rue Mauperthuis 44740

Tél. 02 40 23 90 22

mardi, mercredi, jeudi & samedi de 10h à 12h
vendredi 10h30 à 12h

LE CROISIC – Maison paroissiale

8 rue de l'Eglise 44490

Tél. 09 82 20 29 23

du lundi au samedi
de 10h à 12h

LE POULIGUEN - Presbytère

1 rue de l'Abbé Guinel 44510

Tél. 02 40 42 17 81

du lundi au samedi
de 10h à 12h

PLEIN VENT est également disponible sur le site internet paroissial : <http://www.saint-yves-de-la-cote-nantes.ccf.fr>

Pour le recevoir par courriel ou en résilier l'envoi : paroisse.saintyvesdlcs@gmail.com en précisant vos NOM et Prénom